

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 5 avril 2022

DELIBERATION

2022/33 - ACQUISITION, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'ECRANS NUMERIQUES INTERACTIFS (ENI) ET MATERIELS ET PRESTATIONS ASSOCIES POUR LA VILLE DE LILLE ET SES COMMUNES ASSOCIEES LOMME ET HELLEMES ET LA CAISSE DES ECOLES - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE.

La Ville de Lille s'est engagée dans un vaste plan d'équipement numérique pour les écoles lors du précédent mandat (2014-2020) afin de soutenir les apprentissages, réduire les inégalités scolaires et lutter contre la fracture numérique.

Dans ce cadre, toutes les classes de la Grande Section de maternelle aux classes de CM2 en élémentaire ont été équipées d'un tableau interactif (TBI – Tableau Blanc Interactif ou ENI – Ecran Numérique Interactif).

Pour accompagner les orientations pédagogiques de l'Education Nationale, la Ville a également décidé de doter les écoles d'équipements informatiques mobiles (chariots ou valises de PC portables ou de tablettes), en remplacement des salles informatiques devenues obsolètes, et de robots pour développer les compétences en programmation et en codage des élèves.

Les Communes associées de Lomme et Hellemmes ont également doté une grande partie des classes de Grande Section et d'élémentaire de TBI ou d'ENI et d'équipements mobiles.

La Ville a souhaité poursuivre cet engagement sur le mandat actuel, notamment pour accompagner les dédoublements des classes de CP, CE1 et de Grandes Sections et procéder au remplacement progressif des premiers TBI par des ENI plus performants. Cet effort d'équipements est accompagné par les ERUNs – Enseignants pour les Ressources et Usages Numériques de l'Education nationale, qui ont en charge la formation des enseignants.

Cette politique volontariste se traduit notamment par la candidature de Lille et Lomme à l'appel à projets « Socle numérique dans les écoles élémentaires » lancé par le Ministère de l'Education dans le cadre du Plan de Relance en 2021, pour lequel une subvention d'un montant de 149.006,45 € a été allouée par l'Etat, sur un montant d'investissement pour les deux communes de 688.092 €.

Depuis 2011, Lille, Lomme et Hellemmes ont déployé :

Lille	189 TBI et 280 ENI
Lomme	43 TBI et 14 ENI
Hellemmes	44 TBI et 11 ENI

Le marché d'acquisition, installation et mise en service d'Ecrans Numériques Interactifs et matériels et prestations associés pour la Ville de Lille et ses Communes associées Lomme et Hellemmes et la Caisse des écoles prend fin le 18 septembre 2022. Il convient donc de lancer une nouvelle consultation.

Cette nouvelle mise en concurrence est passée en appel d'offre ouvert européen en application des articles R. 2124-2-1°, R. 2162-2 à R. 2162.5 du Code de la commande publique.

La volonté de la Ville inscrite dans le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), en matière de dimension environnementale et de notion d'achat durable, a été prise en compte dans la rédaction des spécifications techniques et des critères de notation.

Le marché prendra la forme d'un accord cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum, en application des articles R. 2162-2 alinéa 2 et R. 2162-4 alinéa 3 du Code de la commande publique. Il sera conclu pour une durée de 4 ans.

Le montant maximum est de 1.300.000 € HT.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer le marché après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer les actes en découlant ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits par les services concernés de la Ville.

ADOPTE A L'UNANIMITE,
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme